



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

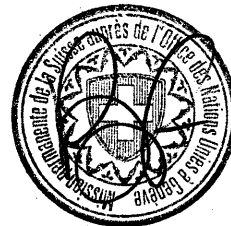
Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

262.5

La Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de leur transmettre la réponse de Madame Pascale Baeriswyl, Secrétaire d'Etat, à la demande conjointe du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, du Rapporteur spécial chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux, du Rapporteur spécial sur le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, du Rapporteur spécial sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement, du 13 juin 2018.

La Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'assurance de sa haute considération.

Genève, le 3 août 2018



Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme

GENEVE

OHCHR REGISTRY

- 6 AOUT 2018

Recipients :.....S.P.D.....

Enclosure



Berne, le 3 août 2018

Madame la Présidente-rapporteuse du Groupe de Travail sur la question des droits de l'homme et des entreprises transnationales et autres entreprises,
Mesdames les Rapporteuses spéciales,
Messieurs les Rapporteurs spéciaux,

Je vous remercie pour votre communication conjointe du 13 juin 2018, attirant l'attention du gouvernement suisse sur des informations concernant des atteintes à l'environnement et à la jouissance des droits de l'homme engendrées par les activités d'une entreprise opérant au Pérou, et dont une entreprise basée en Suisse – Glencore – serait actionnaire majoritaire.

Comme déjà mentionné en réponse à votre précédente communication du 22 mai 2018, le gouvernement suisse reconnaît l'importance de vos mandats respectifs, ainsi que leur contribution au renforcement des droits de l'homme à travers le monde. Je réitère ainsi l'assurance du soutien de la Suisse et de son entière coopération avec vos mandats respectifs.

Le problème de l'impact des activités des entreprises extractives sur l'environnement et les populations au Pérou est connu, et de nombreux rapports en font état. Au cours des dernières années, le gouvernement péruvien a resserré les exigences en matière de licences pour les projets miniers, notamment en introduisant des études d'impact environnemental strictes. Cependant, de nombreuses activités minières sont menées dans des régions reculées, où la présence des institutions étatiques n'est pas suffisamment optimale pour permettre une supervision adéquate. En ce qui concerne le cas spécifique décrit dans votre communication, la situation particulière de la région de Pasco concernant les activités minières, la pollution associée et la contamination des personnes vivant à proximité des sites d'extraction, est également bien connue.

Face à la problématique de l'impact et de la gestion des activités minières au Pérou, la Suisse a engagé le dialogue avec plusieurs parties prenantes, notamment dans le cadre de l'initiative des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. La Suisse a, à de nombreuses reprises et à différents niveaux politiques, incité le Pérou à rejoindre cette initiative, afin de pouvoir initier un véritable dialogue multipartite. La Suisse soutient des associations de la société civile péruvienne visant à améliorer la

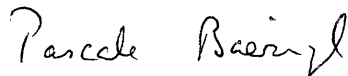
Haut-Commissariat aux droits de l'homme
Palais des Nations, Genève

situation sur place, y compris dans les zones les plus reculées. Des échanges réguliers ont lieu avec les entreprises extractives, y compris et en particulier avec Glencore, afin d'aborder ce genre de problématique – mais jusqu'à présent sans référence à la situation particulière décrite dans votre communication. Lors de ces discussions, le gouvernement suisse fait savoir ses attentes vis-à-vis de Glencore et de ses activités.

La Suisse a adopté le 9 décembre 2016 un Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce Plan d'action clarifie la position et les attentes du gouvernement suisse à l'égard des entreprises : les entreprises domiciliées et/ou actives en Suisse doivent dûment s'acquitter de leurs responsabilités en matière de droits de l'homme dans toutes leurs activités commerciales, indépendamment du lieu où elles opèrent. Elles doivent par conséquent prévenir toute incidence négative sur les droits de l'homme. Le Conseil fédéral attend des entreprises qu'elles assument leur responsabilité, même en l'absence de normes légales explicites. Il reconnaît l'engagement volontaire de l'économie dans ces domaines. La responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme vient compléter le devoir de protection des États.

En ce qui concerne votre seconde question relative à l'accès à des voies de recours pour les victimes des activités des entreprises à l'étranger, je me permets de vous renvoyer à la réponse fournie à votre communication du 22 mai 2018. Je rappellerai simplement que le gouvernement suisse reconnaît la nécessité d'accorder l'accès à des voies de recours aux victimes de violations des droits de l'homme perpétrées sur son territoire et/ou sous la juridiction de la Suisse, et développe des mesures y relatives dans son Plan d'action national susmentionné.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et messieurs les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales, l'assurance de ma haute considération.



Pascale Baeriswyl